VARENNE SAINT GERMAIN

LISTE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 14 décembre 2022 à 19h30

<u>Présents</u>: André COTTIN, Gilles BALLY, Laurence CLEMENT, Frédéric AVIDOS, Valérie BONNARD, Christian PACAUD, Christine LIOI, Daniel-Georges PROVOST, Xavier BUISSON, Laurence GUINET, Pierre QUELIN.

<u>Absents</u>: Julie ALLAGNON-MORLAT qui donne pouvoir à Gilles BALLY, Loïc VIGNERON qui donne pouvoir à Christine LIOI, Agnès GODARD qui donne pouvoir à Frédéric AVIDOS,

Secrétaire de séance : Valérie BONNARD.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

❖ D_2022/33 : Eclairage public / modifications de l'éclairement nocturne

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du maire, et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, décide d'adopter le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit .

❖ D_2022/34 : Adhésion à la mission de médiation préalable proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saône et Loire (CDG71)

Le Maire expose au Conseil Municipal les missions du CDG71 concernant la médiation préalable.

Après avoir entendu le modèle de délibération et de convention, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents et décide d'adhérer à la mission de médiation du CDG71. Le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG71 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.

❖ D_2022/35 : Convention de gestion des activités sportives périscolaires avec la CCLGC

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Le Grand Charolais organise des activités physiques et sportives périscolaires à destination des enfants de 6-11 ans. Les communes souhaitant bénéficier de l'organisation d'activités périscolaires pour la rentrée scolaire 2022/2023, doivent conclure avec la CCLGC des conventions visant à mettre à la disposition des communes les moyens humains et matériels nécessaires à cette activité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de poursuivre ces activités.

❖ D_2022/36 : Révision de la participation pour les photocopies effectuées en mairie

Le Maire explique aux conseillers que lors de réunions organisées dans la salle des mariages de la mairie, le photocopieur est parfois mis à disposition des organisateurs. Afin de pouvoir facturer les photocopies réalisées, le Maire propose de réviser les tarifs et de les mettre en application à compter du 01 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs des photocopies.

❖ D_2022/37 : Occupation du domaine public par Woyageur Burger pour l'année 2023

Le Maire fait part au conseil municipal que le FoodTruck « Woyageur Burger » souhaite continuer de s'installer sur le parking communal un soir par semaine en 2023. Il se branche sur le réseau d'électricité communal.

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public peut donner lieu au paiement d'une redevance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer une redevance par soir de présence pour l'emplacement occupé, pour l'année 2023.

Affaires diverses

- Xavier BUISSON fait le compte rendu de la réunion de bureau du Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais avec la SAUR du 08 décembre 2022.
- Xavier BUISSON fait le compte rendu de la réunion avec Natura 2000 du 13 décembre 2022.
- Gilles BALLY fait un point voirie suite à la rencontre avec les services techniques de la CCGLC. Ils ont fait le tour des voies communales pour prévoir les travaux voirie 2023.
- Le Maire fait un point sur les contrats de gaz de la commune, sur le logement communal.

Il informe le Conseil Municipal que le château de la ville de Digoin, situé rue du Vieux Bourg est en vente.

Il annonce que les consignes de tri selectif changent à compter du 01 janvier 2023, chaque habitant sera destinataire d'une information dans sa boite aux lettres.

Il informe qu'un conteneur de l'Association du « Père Bouchon », est à disposition de la population vers la mairie (cf site de la commune pour connaître ce qui peut être déposer).

Le Téléthon organisé en collaboration avec l'Association Gym Varenne a accueilli 60 marcheurs et a permis de récolter 427€.

- Frédéric AVIDOS donne des informations sur le parc informatique de l'école.
- Laurence CLEMENT fait un point sur le repas des ainés et sur la distribution des colis.
- Gilles BALLY informe les conseillers municipaux que le toit de l'église a été réparé par l'entreprise LABARGE.
- Frédéric AVIDOS fait un compte rendu de la réunion des Associations organisée par le Département. Il fait un point sur le marché de Noël organisé par l'Association de la cantine scolaire.

La séance est levée à 22 h 10